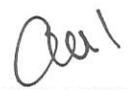


République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.29 Du 16 juin 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Avis sur la demande d'adhésion de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre à la section fourrière du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de Saint-Germain-en-Laye	
Secrétaire de séance : Philippe LERIN	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 32	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29	
Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu la délibération n°250311-3 du 11 mars 2025 du comité syndical du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	Vu l'avis favorable de la Commission finances – affaires générales – vie économique – commerce du 27 mai 2025, Vu le courrier du Président du SIVOM en date du 27 mars 2025, Considérant que le comité syndical du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye a approuvé par délibération susvisée la demande d'adhésion de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre à la section fourrière du SIVOM, Considérant que le 27 mars 2025, le Président du SIVOM, a invité la commune de La Celle Saint Cloud à se prononcer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois,	
<u>Les Conseillers</u> Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Olivier MOUSTACAS Pierre QUIGNON-FLEURET Juliette DECAUDIN Vincent POUYET	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
Absents excusés : Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Absents ayant donné pouvoir : Françoise ALBOUY pouvoir à Sylvie d'ESTEVE	A l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve l'adhésion de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre à la section fourrière du comité syndical du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye. <div style="text-align: right;"> Le Maire,  Olivier DELAPORTE </div> 	
	<i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter : - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i>	

Nathalie PEYRON pouvoir à Valérie
LABORDE
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-
François BARATON
Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-
François THOMAS
Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier
BLANCHARD

Absents :
Geneviève SALSAT